



DECLARATION EGALITE PROFESSIONNELLE CTA LIMOGES 24 JUIN 2021

Malgré les obligations légales et les relances incessantes des représentants du personnel, l'académie de Limoges n'a toujours pas mis au calendrier la production du plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pourtant, la loi du 6 aout 2019 de transformation de la Fonction Publique, prescrit à tous les employeurs publics de mettre en place un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle. L'académie de Limoges s'est dotée de deux référent.es égalité depuis un an, chargé.es, entre autres, de travailler sur ce plan, de contribuer à la production du rapport de situation comparée (RSC), qui doit être également publié tous les ans. Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Le plan d'action national insiste sur le fait qu'une « *volonté forte et renouvelée de l'Etat et de ses partenaires* » doit permettre « *d'avancer concrètement dans le domaine de l'égalité réelle en milieu professionnel* ». Force est de constater, une fois de plus, que l'employeur public n'est pas en mesure d'appliquer ni de mettre en œuvre la loi qu'il a lui-même prodiguée.

L'urgence de la mise en place de ce plan devrait être une priorité dans notre académie. L'intersyndicale tire aujourd'hui une nouvelle fois la sonnette d'alarme et vous demande de bien vouloir mettre en place ce travail. Le plan doit être présenté au ministère, conformément au décret du 04 Mai 2020, qui sera tenu d'engager des pénalités financières si ce n'était pas le cas. Le prochain plan devra être produit pour 2023. A l'heure du renouvellement du plan académique, le premier existera-t-il ?

L'intersyndicale demande aussi à ce que les RSC et les bilans sociaux 2020 et 2021 soient présentées dans les instances de dialogue social.

Pour L'intersyndicale, la diffusion de cette culture de l'égalité entre les femmes et les hommes doit irriguer davantage les réflexions au quotidien, quel que soit le champ d'action. L'exemplarité des ministères doit être à la hauteur de leurs responsabilités éducatives : la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est ainsi inscrite de longue date dans les politiques déployées au bénéfice des élèves et des étudiant.es. Il est urgent de passer définitivement de l'égalité de droit à l'égalité de fait. C'est en ces termes que les ministres Blanquer et Vidal concluent le préambule du plan d'action national. Comment penser que l'académie de Limoges ne tiendrait pas l'engagement de ses deux ministères ?

Enfin, les ambitions affichées et annoncées doivent s'accompagner de la mise en place de moyens spécifiques dédiés. L'intersyndicale souhaite que le rectorat s'engage sur les leviers à actionner, les moyens humains, organisationnels et financiers à consacrer à l'égalité professionnelle et exercera toute sa vigilance dans les mois à venir.

A Limoges, le 24 juin 2021